

Credit a la consommation contracté sans travail

Par jeremy33_old, le 22/11/2007 à 23:01

mon fils de 18 ans à fait un credit avec des fiches de paie de 700 euros, à la date de son ouverture de credit pour un materiel de musiques d'une valeur de 1400 euros. Il a ete licencié le 11 octobre et il a contracté ce credit le 08 novembre. Donc a ce jour il n 'est pas solvable. Que puis je faire concernant la maison de credit.

Par LEEKIM, le 23/11/2007 à 14:15

Bonjour,

Est ce que votre fils a pris une assurance chomage?